

## Contribution commune des deux communautés d'agglomération vosgiennes : Épinal et Saint-Dié-des-Vosges au SRADDET de la Région Grand Est

### Introduction et contexte :

Au sein du Département des Vosges et parmi les différentes structures intercommunales, les deux Communautés d'Agglomération d'Epinal et de Saint-Dié-des-Vosges constituent des outils d'aménagement et de développement en capacité d'avoir un effet de levier sans précédent sur l'avenir du territoire.

Elles sont toutes deux parties intégrantes de la colonne vertébrale que constitue le Sillon Lorrain. La Communauté d'Agglomération d'Epinal fédère l'essentiel des communes des Vosges centrales autour du chef-lieu de département et celle de Saint-Dié-des-Vosges rassemble un très cohérent bassin de vie autour de la capitale de la montagne vosgienne, à proximité immédiate de l'Alsace.

Chacune avec leurs spécificités, ces deux agglomérations jouent un rôle propre et complémentaire au sein de la nouvelle Région Grand Est, en lien avec les territoires périphériques connectés.

La contribution de nos deux agglomérations au SRADDET est alimentée par les diagnostics, réflexions et actions menées récemment au sein des différentes instances politiques et techniques locales.

Pour les deux communautés d'agglomération vosgiennes, l'avenir passe par des collaborations et des complémentarités avec le Département des Vosges, les Métropoles de Nancy, Strasbourg et bientôt Metz et la Région Grand Est, aux côtés des autres structures intercommunales et entités de développement (Massif Vosgien, Parc des Ballons, etc.).

L'élaboration du SRADDET est une occasion unique pour exprimer à la fois les perspectives et potentialités de développement, tout en identifiant les retards à combler dans les différents domaines et les vecteurs à créer ou à consolider pour une Région forte, équilibrée et prête à relever les défis nationaux et internationaux de demain.

Les deux communautés d'agglomération, dont les champs de préoccupations sont proches et voisins d'un point de vue géographique, proposent ici une contribution mettant en exergue quelques points clés dans les différents domaines concernés qu'il nous semble important à

prendre en compte dans la construction des futurs équilibres et champs de développement régionaux.

## **1) L'égalité des territoires et le désenclavement des territoires ruraux**

### **1.1 Les constats**

- L'étalement urbain, qui s'est poursuivi dans les 2 communautés d'agglomération au détriment des pôles urbains principaux ou intermédiaires, affaiblit les rôles de centralité et de « locomotives » de ce pôle dans le développement des territoires.
- Le déplacement vers les métropoles de structures de décision accentue « par le haut » ce phénomène d'affaiblissement.
- Le développement de dynamiques économiques sur chacun des territoires (en cours sur Epinal et en construction à Saint-Dié-des-Vosges) favorise la fédération des savoir-faire et des potentiels locaux dans le but de relocaliser et développer des filières locales (Pôle de l'image numérique, Pôle bois, chimie verte, Impression 3D, Green Valley, Pôle ESS, etc.)
- L'organisation progressive des 2 agglomérations en structures territoriales hiérarchisées et complémentaires vise à développer des pôles de centralités de niveau régional, intimement reliées à des pôles intermédiaires et de proximité, nécessaires à l'irrigation socio-économique des espaces ruraux, caractéristiques du département des Vosges.
- Les réflexions et les projets engagés dans la mutualisation des services, la maîtrise du foncier économique et les connections aux territoires périphériques *visent faire reconnaître ces 2 territoires comme acteurs qui comptent au niveau régional.*

### **1.2 Enjeux et propositions :**

- Le soutien aux villes moyennes et le renforcement de leur connexion aux métropoles d'une part, aux territoires ruraux d'autre part, doivent être au cœur des politiques régionales.
- Les soutiens régionaux à ces dynamiques de cohésion territoriale doivent correspondre aux besoins de rattrapage des retards actuels en matière d'aménagement et de développement : *renforcement des équipements et des services dans la ville-centre et les bourgs intermédiaires, maintien voire relocalisation d'organismes de « commandement », articulation entre les centres de décisions et d'innovation des métropoles et les structures locales des 2 territoires, etc.*
- *L'évolution de ces 2 agglomérations vers des structures territoriales modernisées et pouvant faire valoir leurs atouts économiques doit contribuer à les inscrire pleinement dans les couloirs d'échanges socio-économiques régionaux, nationaux et européens*

## **2) Les infrastructures de transports, l'intermodalité et le déplacement des personnes et des marchandises**

### **2.1 Les constats**

Plusieurs problématiques complémentaires sont identifiées :

- L'accessibilité depuis et vers le territoire régional et national
- L'accessibilité interne à chaque territoire
- L'accessibilité touristique
- L'accessibilité économique

#### ❖ Les principaux domaines à faire évoluer dans la thématique ferroviaire :

- La fragilité du fonctionnement des lignes TER Epinal - Saint-Dié-des-Vosges et Saint-Dié-des-Vosges - Strasbourg menace l'existence de cette liaison qui constitue le seul maillon ferroviaire transversal aux Vosges et connecté à l'Alsace.

- La régularité et la rapidité (évolution de desserte) des trains TER vers Nancy doit constituer un point de vigilance.

- L'absence de connexion avec le TGV Rhin-Rhône-Méditerranée ne permet pas une accessibilité optimisée en provenance ou à destination du couloir rhodanien.

- Hormis l'existence de la ligne Nancy-Epinal-Belfort qui ne revêt pas un rôle d'audience nationale ou réellement interrégionale, un effet « cul-de-sac » vers le Sud oblige quasi-systématiquement les voyageurs à remonter vers Nancy ou Strasbourg pour rejoindre les grandes destinations.

- Nécessité de conforter le PEM de Saint-Dié-des-Vosges en tant que gare principale du Massif Vosgien.

- Nécessité de conforter la ligne de fret entre le Luxembourg et le Sud de la Lorraine.

#### ❖ Concernant la thématique routière :

- Si les dessertes orientées Nord-Sud ont été bien améliorées ces dernières décennies, ainsi que vers l'Ouest et la A31 via le « Y » vosgien, les déplacements routiers transversaux entre les 2 communautés, et de Saint-Dié-des-Vosges vers l'Alsace restent problématiques : les liaisons via les cols constituent de réels freins aux déplacements et le fonctionnement du tunnel Maurice Lemaire, qui a déjà bénéficié d'une baisse significative de ses tarifs, reste à améliorer.

- Le minimum de rentabilité des lignes nécessaires aux liaisons internes de bus limitera leur développement aux zones les plus densément peuplées. Ce mécanisme laisse ainsi entièrement ouverte la question des liaisons entre les villages et les différents pôles urbains.

- Le covoiturage reste une pratique et un outil à développer jusqu'au niveau des trajets domicile-travail.

❖ Concernant l'accessibilité touristique :

- Parallèlement aux efforts de dynamisation du tourisme vosgien, il est indispensable d'accompagner celui-ci par une meilleure accessibilité à tous les niveaux.
- L'identification des accès touristiques aux territoires et au massif Vosgien ainsi que des itinéraires touristiques est à améliorer (voitures, cycles, etc.) et à inscrire dans des schémas régionaux et nationaux.
- La qualité des liaisons et coopérations touristiques avec l'Alsace et Nancy est à renforcer.
- Le canal doit être favorisé comme vecteur d'intégration touristique régionale.

❖ Concernant les mobilités douces :

- Si de grands itinéraires régionaux, nationaux et européens existent et évoluent, une plus grande prise en compte des parcours existant et des potentialités des deux territoires est à concrétiser.
- Le soutien à la mise en place de schémas intercommunaux de mobilité douce est indispensable pour construire un maillage qui proposera une véritable alternative à la voiture et permettra une réelle intermodalité des déplacements.

**2.2 Enjeux et propositions :**

- L'importance d'assurer des connexions ferroviaires modernes et efficaces :

Vers l'Est (Epinal-Saint-Dié-Strasbourg) en améliorant les liaisons sur les lignes TER existantes, afin de mieux relier les Vosges à l'Eurocité, Préfecture de Région et siège de la Présidence de la Région Grand-Est

Vers le Sud (Nancy-Epinal-Belfort-Lyon) en mettant en place une interconnexion par un TER rapide de Nancy à Belfort-Meroux TGV, permettant d'améliorer la liaison à destination et en provenance du bassin Lyon-Méditerranée. L'apport de voyageurs issus du Sillon Lorrain et de la Déodatie permettra de conforter et mieux rentabiliser l'offre TGV Rhin-Rhône, au bénéfice de ses usagers mais aussi par voie de conséquence des usagers alsaciens et franc-comtois

- L'amélioration des voies de des communications routières Ouest-Est doit être rendue possible par la mise à niveau des axes routiers, et la poursuite de l'optimisation des conditions de fonctionnement du tunnel Maurice Lemaire afin de garantir la fluidité de la circulation au travers du massif, afin de faire de la RN59 un axe majeur du massif vosgien.
- Le maillage des territoires par des liaisons bus sur les axes principaux, et le soutien au développement de solutions locales et adaptées avec les villages contribuera à l'objectif de cohésion du territoire (TAD, etc.)
- L'accessibilité touristique des deux territoires doit être inscrite dans les dynamiques et schémas régionaux, nationaux et européens.
- La mise en œuvre de solutions de déplacement complémentaires à la voiture par l'intermodalité doit être inscrite au sein de projets et de schémas multimodaux hiérarchisés, de l'échelle régionale jusqu'au plus près des usagers ruraux.

- Pour l'accessibilité économique, soutenir les différents moyens à mettre en œuvre permettant aux entreprises d'être connectées physiquement et numériquement aux différents pôles d'activités.

### **3) L'énergie, la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'eau**

#### **3.1 Les constats**

- Le mouvement en faveur du climat et de l'efficacité énergétique est engagé depuis de nombreuses années (réseau de chaleur bois-énergie, écoconstruction, biomasse, etc.) et a conduit nos territoires à s'inscrire aujourd'hui dans le programme TEPCV.
- Une diminution des émissions directes de CO<sub>2</sub> (-15% de 2002 à 2012 sur la CA d'Epinal) et une augmentation de la part d'énergies renouvelables dans la consommation (23% à ce jour sur la CA d'Epinal) ont été enregistrés ces dernières années.
- La mise en œuvre depuis plusieurs années d'opérations globales et ambitieuses a permis la rénovation thermique de nombreux logements (Habiter mieux, Héberger mieux, Rénover mieux)
- Des potentiels sont encore disponibles en énergies renouvelables (hydroélectricité, biomasse, éolien, bois-énergie, géothermie). La création récente du premier parc éolien du Massif Vosgien dans l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en est un bel exemple.
- Ces 2 territoires qui sont moins touchés que les grandes aires urbaines lors des pics de pollution nécessitent pourtant une poursuite des efforts (GES, etc.)

#### **3.2 Les enjeux et propositions :**

- La poursuite et la consolidation des politiques amorcées dans les domaines du climat et de l'énergie doivent trouver toute leur place au sein du schéma régional qui doit aussi faire la part belle à la spécificité « montagne » de l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.
- La nécessité de pérenniser l'ensemble des programmes de soutien à l'efficacité énergétique des logements reste une priorité.
- L'élargissement de la mobilisation en faveur de toutes les énergies renouvelables dans un plan global doit permettre la recherche de nouveaux gisements, l'étude des solutions techniques et financières et une concrétisation au travers l'installations d'unités de production.
- La promotion de solutions alternatives à l'émission de GES est à inscrire dans d'un schéma opérationnel intégrant les différentes catégories d'utilisateurs.

### **4) L'eau et la biodiversité**

#### **4.1 Les constats**

- De nombreux programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau et zones humides couvrent largement les 2 territoires.
- La problématique d'une augmentation de la fréquence des périodes de crues, certainement liées au changement climatique est à prendre en compte.

- L'apparition inquiétante de périodes de pénurie en eau (AEP) qui se traduit par une baisse progressive des nappes phréatiques et un assèchement des forêts est à anticiper dans le cadre du schéma régional.
- Le rétablissement des continuités écologiques au travers (Trame Verte et Bleue) devra nécessiter la participation de tous les acteurs ainsi que des moyens techniques et financiers ambitieux.
- La prise en compte de l'importance des politiques publiques dévolues aux paysages en tant que facteurs identitaires et « fonds de commerce » des territoires est à considérer dans l'ensemble des schémas régionaux.
- Le développement des actions en faveur de la biodiversité (agriculture « bio », « zéro-phyto », actions pédagogiques, etc.) reste très disparates et manque de cohérence d'ensemble.
- Le rôle important du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (protection de la nature, expérimentation, pédagogie, méthodologie de projet, conseils, expertise, etc.) est à souligner.
- Les potentialités conséquentes de développement économique liées à l'environnement (chimie verte, bois, nouveaux matériaux, etc.) doivent être encore valorisées car porteuses d'avenir et souvent non-délocalisables.

#### **4.2 Enjeux et propositions :**

- Le maintien, sur l'intégralité des territoires, du niveau de couverture d'actions pérennes de restauration et d'entretien des cours d'eau et zones humides est à confirmer dans le cadre, du SRADDET, du SDAGE et des programmes de l'AERM.
- Des réponses adaptées aux problématiques « inondations » dans le cadre de la GEMAPI et de l'obligation de moyens des collectivités publiques restent à construire.
- Le soutien aux initiatives en faveur de la biodiversité grâce à la généralisation de programmes opérationnels « durables » doit constituer une priorité du schéma.
- L'anticipation des pénuries en eau préjudiciables à la fourniture en eau potable, à l'agriculture et à la gestion sylvicole doit faire l'objet d'un dispositif à mettre en place.
- Une politique paysagère régionale se déclinant au niveau intercommunal est indispensable au maintien des identités locales et au développement de l'attractivité des territoires.
- Le rôle du PNRBV doit être conforté dans le SRADDET avec l'ensemble de ses partenaires.